

la tribu de Juda, Gen., XLIX, 8, et de la famille de David, II Reg., VII, 12; Is., VII, 13; qu'il paraîtra quand Juda aura perdu le sceptre de l'autorité, Gen., XLIX, 10, et que les soixante-dix semaines d'années fixées par Daniel seront écoulées, Dan., IX, 24-27. On sait qu'il viendra à Jérusalem, dans le temple de Zorobabel, Mal., III, 1; Agg., II, 10; qu'il aura un précurseur, Mal., IV, 5; qu'il annoncera l'Évangile aux pauvres et aux petits, Is., LXI, 1, qu'il commencera sa prédication sur les confins de Zabulon et de Nephtali, Is., IX, 1, qu'il ouvrira les yeux aux aveugles et rendra la santé aux infirmes, Is., XXXV, 5, 6, qu'il enseignera la voie parfaite, Is., XXX, 21, qu'il parlera en paraboles, Ps. LXXVII, 2, qu'il sera le précepteur des Gentils, Is., LV, 4, et qu'il les convertira, Ps., XXI, 28; Is., XVII, 7, 8, qu'il aveuglera les sages et les prudents, et qu'il éclairera ceux qui étaient dans les ténèbres, Is., VI, 10; IX, 2; qu'il sera la pierre précieuse qui servira de fondement à Sion, Is., XXVIII, 16, en même temps qu'une pierre d'achoppement et de scandale pour Israël qui se heurtera et se brisera contre cette pierre, Is., VIII, 14, 15; que ceux qui devaient bâtir la rejetteront, Ps. CXVI, 22, mais que Dieu en fera la pierre angulaire, Is., XXVIII, 16, qu'elle croîtra et deviendra une montagne immense qui couvrira toute la terre, Dan., II, 35. Enfin on sait qu'il sera renié par les Juifs, Ps. CXVII, 22; Dan., IX, 26, abreuvé d'opprobres et de tourments, Ps. XXI, 1-20; LXVIII, 22, mis à mort, Dan., IX, 26, transpercé, Ps. XXI, 17; mais qu'il ressuscitera, Ps. XV, 10; Osée, VI, 3, qu'il montera au ciel, Ps. XXIII, 7; LXVII, 19, pour s'asseoir à la droite de son Père, Ps. CIX, 1; que les rois de la terre et tous les peuples l'adoreront, Ps. LXXI, 11; que les temples des idoles seront abattus et que les sacrifices des Juifs cesseront, Mal., I, 11; Dan., IX, 27; qu'un peuple venu avec son chef détruira Jérusalem et son temple, Dan., IX, 26; que les Juifs subsisteront, Jérém., XXXI, 36, mais qu'ils seront errants par le monde, Amos, IX, 9, sans prophètes, Ps., LXXIII, 9, sans rois, sans sacrifices, sans autel, Osée, III, 4, comme frappés d'aveuglement, Deut., XXVIII, 28, 29, cherchant le salut et ne le trouvant pas. On sait tout cela dans la

Judée : du moins on peut le savoir et l'on en a quelque idée. On peut en voir le détail dans les prophètes<sup>1</sup>.

## ARTICLE V.

**Naissance de S. Jean-Baptiste**, Luc., I, 57-80.

(Hébron, 7 ans avant l'ère chrétienne, 24 juin.)

104. — Quel est le sujet du cantique de Zacharie et que faut-il entendre par ces mots : *Oriens ex alto*?

I. Zacharie rend grâces à Dieu pour le bienfait de la rédemption et pour la manière dont elle doit s'opérer. Dans la première partie, I, 68-75, il signale les maux dont le Messie vient délivrer son peuple et les biens dont il va le combler. Dans la seconde, 76-79, il célèbre la destinée du précurseur, ses qualités, ses travaux, la part qu'il doit prendre à l'œuvre du Sauveur. Avec les préoccupations qu'éprouvaient alors les Israélites fidèles, ce cantique reflète la joie du père, ravi par la naissance miraculeuse de son fils, la religion du prêtre qui ne voit de grand que le service de Dieu et la sanctification des âmes, enfin les lumières, l'inspiration, le ravissement des prophètes<sup>2</sup>. Il suffirait pour montrer que le Messie résumait en lui tout l'espoir d'Israël et que la conviction la plus profonde du peuple Juif avait pour objet le rôle glorieux, réservé dans l'histoire du monde à Celui dont il attendait la venue<sup>3</sup>.

II. Quelques interprètes font observer que le terme grec *ανατολη*, rendu par *oriens*, est quelquefois employé pour *germen*<sup>4</sup>. Mais il ne paraît pas que tel soit le sens en cet endroit. Zacharie semble faire allusion aux passages de l'ancien Testament où il est dit que le Seigneur se lèvera sur son peuple comme un astre brillant<sup>5</sup> et suivre l'idée qu'il a énoncé dès

<sup>1</sup> Cf. A. T., n. 902, 903, S. Justin, *Dial.*; Euseb., *Demonst.*, S. Aug., *Cont. Faust.*, XII, XIII; Bossuet, *H. U.*, II, IV, etc. — <sup>2</sup> Prophetavit, dit S. Luc., I, 67. Quid est prophetia? Rerum latentium, præteritarum, præsentium aut futurarum ex divina inspiratione manifestatio. Junil., *de Part. divin. leg.*, I, 4. — <sup>3</sup> Act., XXVIII, 20. — <sup>4</sup> Zac., VI, 12. — <sup>5</sup> Is., LX, 19; Malac., IV, 2.

son premier verset : *Deus Israel visitavit*, etc. Quelle image plus naturelle pour désigner celui qui se dira la lumière du monde et qui dissipera les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur! — Quoi qu'il en soit, ces mots : *ex alto*, assignent évidemment au Sauveur une origine plus qu'humaine et une existence antérieure à son apparition sur la terre.

L'Eglise chante chaque jour ce cantique avec celui de la sainte Vierge et celui de Siméon, comme un témoignage de sa reconnaissance pour les mystères de l'Incarnation du Verbe et de la rédemption du monde.

## ARTICLE VII.

## Retour de Marie à Nazareth, Matth., I, 18-25.

Soupons de Joseph : moment où ils lui vinrent. — Pourquoi vent-il se séparer de Marie? — Texte d'Emmanuel. — Doit-il s'entendre du Sauveur? — Pourquoi Saint Luc omet-il la révélation faite à saint Joseph? — En quel sens le Sauveur est dit le premier-né de la Vierge.

105. — Faut-il penser que saint Joseph a connu l'état de la très-sainte Vierge avant la Visitation, ou qu'au retour de Marie il ignorait encore le mystère opérée en elle?

La sainte Vierge s'étant rendue auprès de sa parente aussitôt après l'Annonciation, *cum festinatione*<sup>1</sup>, il est évident que les soupçons de Joseph n'ont pu avoir lieu avant la Visitation. A Hébron, Marie semble s'être trouvée seule : S. Joseph ne paraît nulle part dans le récit de l'Évangéliste, ni à l'arrivée ni au départ. C'est une des raisons qu'on allègue pour soutenir que le mariage n'avait pas encore eu lieu, ou n'était pas encore célébré. S. Joseph pouvait donc ignorer ce qui s'était dit dans la maison de Zacharie. Supposé même qu'il en eût appris quelque chose, il pouvait hésiter à y croire. Fallait-il moins qu'une révélation pour lui apprendre d'une manière certaine un événement si prodigieux?

<sup>1</sup> Luc., I, 39. Non quasi incredula de oraculo, nec quasi incerta de nuntio, nec quasi dubitans de exemplo, sed quasi læta pro voto, religiosa pro officio, festina pro gaudio. S. Amb. *De Virgin.*, II, 12.

106. — Pourquoi saint Joseph songe-t-il à se séparer de son Epouse, et à s'en séparer sans éclat, *occulte*, Matth., I, 19?

S. Joseph ne voulait pas rester auprès de Marie, parce que, reconnaissant son état, il ne croyait pas devoir en partager le déshonneur<sup>1</sup>; mais il ne voulait pas la diffamer, parce qu'il connaissait sa vertu et que, malgré les apparences, il avait peine à la juger coupable. Telle est l'interprétation commune. — S. Bernard<sup>2</sup> explique autrement cette disposition. Suivant lui, S. Joseph n'aurait jamais eu aucun soupçon pénible pour Marie; mais ayant été instruit de ce qui avait eu lieu et de la dignité à laquelle elle était élevée, il aurait cru que ce serait une présomption à lui de demeurer à ses côtés et de se conduire comme s'il était le père de Celui auquel elle devait donner le jour. Dès lors son humilité l'aurait porté à dire à Notre Seigneur comme S. Pierre : *Exi a me, quia homo peccator sum, Domine*<sup>3</sup>, ou comme le centenier : *Non sum dignus ut intres sub tectum meum*<sup>4</sup>. Cette explication, dit Maldonat, devait sourire à la piété du saint docteur; mais il est difficile de la concilier avec le sentiment commun et avec le sens naturel du texte : *Cum nollet eam traducere*. Un ange est envoyé à Joseph pour le rassurer; il l'exhorte à chasser toute crainte. Et comment le rassure-t-il? En lui certifiant la réalité du fait qu'on suppose être la cause de ses inquiétudes, savoir : que Marie a conçu par l'opération du Saint-Esprit et qu'elle va mettre au monde le Sauveur des hommes, l'Emmanuel prédit par Isaïe. Dès ce moment ses inquiétudes cessent... Joseph ignorait donc auparavant ce mystère; la cause de son trouble n'était donc pas la connaissance qu'il en avait acquise. D'ailleurs, qui ne voit à quel péril il eût exposé Marie et l'enfant en les abandonnant? Bien loin de les honorer comme on le prétend et de leur témoigner

<sup>1</sup> Cf. Deut., XXII, 20, 24; Eccli., XIX, 3; Dan., XIII, 41, 45. Hoc testimonium Mariæ est, quod Joseph, sciens illius castitatem et admirans quod evenerat, celat silentio cujus mysterium nesciebat. S. Hieron., *In Matth.*, I. — <sup>2</sup> S. Bern., *Hom. II super Missus est.* — <sup>3</sup> Luc., V, 8. — <sup>4</sup> Matth., VIII, 8.

un juste respect, ne les aurait-il pas voués l'un et l'autre à l'opprobre et à la misère ?

107. — Est-ce pour prouver la divinité du Sauveur ou pour attester la virginité de sa Mère, qu'Isaïe est cité en saint Matthieu, I, 23 ?

Le texte d'Isaïe prouve bien la divinité du Sauveur, comme S. Justin l'établit déjà contre les Juifs<sup>1</sup>. *Vocabunt nomen ejus Emmanuel*, Is., VII, 14. Etre appelé Emmanuel, c'est, suivant le langage des prophètes, en posséder le titre, en réaliser la signification, avoir la dignité exprimée par ce terme<sup>2</sup>. Mais la citation faite en S. Matthieu a pour objet direct sa conception miraculeuse, et par conséquent la virginité de Marie. C'est ce qui résulte du contexte et en outre du dessein de l'ange, si c'est l'ange qui parle encore au verset 22; car il n'est venu que pour calmer l'inquiétude de Joseph au sujet de son épouse. — Au verset 23, le mot *Virgo*, ἡ Παρθένος, *Almah*, doit être pris littéralement, et *in sensu composito*, d'une vierge restant vierge<sup>3</sup>. Il est clair que l'ange et S. Matthieu l'entendent ainsi. Quant au prophète, s'il l'entendait autrement, s'il voulait seulement parler d'une femme ordinaire qui ne se distinguerait en rien sous le rapport de la virginité, qui devait concevoir et enfanter comme les autres femmes, qu'est-ce qui l'autoriserait à appeler *signe, prodige, miracle* et *miracle tout divin* le fait qu'il annonce, VII, 11, 14? La virginité de la Mère de Dieu a donc été prédite par les prophètes; la voilà nettement affirmée, au début de l'Évangile; plus tard elle sera enseignée par les Apôtres, définie et célébrée par l'Église: *Virgo concepit, virgo peperit, virgo post partum, quem genuit, adoravit*<sup>4</sup>.

108. — N'y a-t-il pas des auteurs qui appliquent ce passage d'Isaïe, VII, 14, à la femme et au fils du Prophète, ou bien à la femme et au fils du roi Achaz ?

Parmi les interprètes orthodoxes, plusieurs voient deux

<sup>1</sup> S. Justin, *Dial.*, n. 84. — <sup>2</sup> Cf. Is., I, 26; IX, 6; LX, 14; LXII, 4; Jer., III, 17; XXIII, 6; Ezech., XLVIII, 35; Zac., VIII, 3. — <sup>3</sup> Cf. Gen., XXIV, 43; Ex., II, 8; Cant., I, 3; VI, 8; Prov., XXX, 19. — <sup>4</sup> Off. B. M. Virginis. Cf. Gal., IV, 4; Apoc., XII, 17. Cf. A. T., 927-930.

sens dans ce passage, le premier vérifié du temps d'Isaïe, le second accompli par la naissance du Sauveur, et ils discutent entre eux sur la nature de ces deux sens, c'est-à-dire si tous deux sont littéraux ou si l'un des deux est spirituel. Mais c'est le petit nombre qui admet ces deux sens. En général, les auteurs catholiques n'y voient qu'un sens littéral, ayant Jésus-Christ pour objet. Ils appuient leur sentiment : — sur la signification du mot *virgo, almâh*<sup>1</sup>; — sur l'application que l'ange en fait à Marie<sup>2</sup>, — sur les autres passages d'Isaïe où il est question du même enfant, et où il est donné clairement pour le Messie, VIII, 8; IX, 6, 7, — enfin sur les circonstances dans lesquelles ces paroles ont été prononcées. Jérusalem se voyait menacée par les troupes du roi d'Israël et du roi de Syrie. Isaïe annonce à Achaz de la part de Dieu qu'il sera épargné, et il lui montre ses enfants comme gage de la délivrance qu'il lui promet, VIII, 3, 4, 18. Mais à cette occasion, les vues du prophète s'élèvent : il lui prédit un prodige bien plus surprenant; il parle d'un autre enfant, d'un enfant merveilleux qui doit avoir pour mère, non une simple prophétesse, mais une vierge, *la Vierge*, et qui sera le gage d'une délivrance bien autrement désirable, VII, 14. Aussi cette naissance n'est-elle pas annoncée seulement à Achaz, mais à toute la maison d'Israël, VII, 13, et est-elle donnée pour le signe le plus prodigieux que le Ciel puisse donner : *Signum in excelsum supra*, VII, 11, 14<sup>3</sup>. Autant il est certain que ce grand libérateur, déjà tant de fois prédit, viendra dans son temps, autant est-il assuré que Jérusalem sera préservée des attaques du roi de Syrie<sup>4</sup>. — On n'est pas obligé d'admettre cette interprétation, et certains détails peuvent être contestés; mais il ne serait pas permis de récuser l'application de ce passage d'Isaïe à Notre Seigneur et à la sainte Vierge. Spirituel ou littéral, le sens allégué par l'ange et par S. Matthieu, I, 23, est certainement réel. En

<sup>1</sup> Ostendant mihi ubi hoc verbo appellantur et nuptæ, et imperitiam confitebor. S. Hieron., *Adv. Jovin.*, I, 32. — <sup>2</sup> Matth., I, 22, 23. Cf. Luc., I, 31. — <sup>3</sup> P. L. B. Drach, *Harmonie entre l'Église et la synagogue*, t. II. — <sup>4</sup> Cf. Ex. III, 12; I Reg., II, 34; Jer., XLIV, 29.

faire une accommodation purement esthétique, ce serait contredire cette parole : *Hoc totum factum est ut adimpletur quod dictum est a Domino*, et encourir une censure portée en 1779 par Pie VI contre le D<sup>r</sup> Isenbielh, prêtre de Mayence.

109. — Cette révélation faite à saint Joseph n'est-elle pas un songe, et ne serait-ce pas la raison pour laquelle elle est omise par saint Luc?

I. La révélation faite à S. Joseph est bien un songe, puisqu'elle eut lieu pendant son sommeil; mais c'est un songe divin, et S. Joseph était aussi certain de ce qui lui avait été dit que s'il avait reçu cette communication dans l'état de veille. Dieu, qui dirige les hommes comme il lui plaît et qui agit à son gré sur leur esprit et sur leur cœur, l'éclairait de telle sorte qu'il n'en pouvait douter. On trouve dans les livres inspirés, comme dans les Vies des Saints, un grand nombre de songes de ce genre également miraculeux et prophétiques. *Si quis fuerit inter vos propheta Domini*, dit le Seigneur à Moïse, *in visione apparebo ei vel per somnium loquar ad illum*<sup>1</sup>.

II. S. Matthieu ne pouvait omettre cette révélation. N'ayant pas rapporté comme S. Luc les paroles de l'Ange à la sainte Vierge<sup>2</sup>, il devait expliquer d'une autre manière comment il faut entendre ce qu'il a écrit au verset 16 : *Joseph, virum Mariæ de qua natus est Jésus*<sup>3</sup>. D'ailleurs il entrait dans son dessein de faire voir en Notre Seigneur l'accomplissement des prophéties messianiques. Or, le texte d'Isaïe sur la virginité de Marie et la naissance de l'Emmanuel est une des principales. Ni l'une ni l'autre de ces raisons n'existait pour S. Luc. Il écrivait pour les Gentils qui se préoccupaient assez peu des prophéties anciennes; et ce que S. Matthieu dit en cet endroit, il l'avait dit équivalement et même avec plus d'étendue, en retraçant la scène de l'Annonciation.

<sup>1</sup> Num., XII, 6. Cf. A. T., n. 846; Gen., XV, 12-17; XX, 3; XXVIII, 11-13; XXXVII, 5-7; XLI, 1-16; III Reg., III, 5; Esth., X, 5; XI, 5; Dan., IV, 7; VII, 7; II Mac., XV, 42-46; Act., IX, 10-16. — <sup>2</sup> Luc., I, 35, 37. — <sup>3</sup> Cf. Marc., VI, 3.

110. — Puisque Marie a gardé sa virginité jusqu'à sa mort, comment Notre-Seigneur est-il appelé son *premier-né*, Matth., I, 25?

Premier-né, dans l'Écriture, ne signifie pas précisément aîné entre plusieurs frères, mais fils de toute femme qui n'a pas encore été mère<sup>1</sup>. Le premier-né avait cette qualité dès sa naissance, il en portait le nom. A ce titre, il avait droit à certains avantages et il était sujet à certaines obligations<sup>2</sup>. C'est donc à dessein et avec raison que l'évangéliste dit ici que Jésus était premier-né. Il le désigne par là comme héritier de David, comme ayant un droit privilégié sur son héritage<sup>3</sup>. Loin de faire difficulté, cette expression devient un signe d'authenticité. Très naturelle sous la plume d'un juif, elle ne se serait pas présentée à un écrivain d'une autre nationalité, ou il l'aurait écartée avec soin. — On doit faire une observation analogue sur les mots qui précèdent : *Donec peperit filium suum*, 25. *Donec* indique la persistance d'un état de choses jusqu'à un certain temps, mais n'implique pas la cessation de cet état de choses après cette époque<sup>4</sup>.

On peut expliquer de même les mots *Antequam convenirent*, de S. Matthieu, 18<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Non quem fratres sequuntur, sed qui prius omnium natus est, S. Hier., in *Matth.*, I, et *Adv. Helv.*, X. — <sup>2</sup> Luc., II, 23. — <sup>3</sup> Cf. Gen., X, 15; XXI, 12; XXII, 21; XXVII, 19; Exod., IV, 23; VI, 14; Num., XVIII, 15; Deut., XXI, 17. — <sup>4</sup> Sic enim cum a Noe corvus ex arca esset emissus : Non est, inquit, reversus donec siccaretur terra. Et certe nec postea invenitur rediisse. S. Chrys., in *Matth.*, hom. V. Cf. Gen., VIII, 7; II Reg., VI, 23; III Reg., XXII, 27; II Par., XVIII, 10; Ps. XVII, 23; CIX, 1; CXXII, 2; Is., XXII, 14; Apoc., XX, 3. — <sup>5</sup> Ita negat prateritum ut non ponat futurum. S. Hieron., *Cont. Helvid.*, 5, 6. S. Thom., p. 3, q. 28, a. 3; Brev. Rom., 19 mart., lect. VIII; *Supra*, n. 94.